



# École Plantasanté

Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,  
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

1



## RENTRÉE : JANVIER 2026

Le présent contrat (en application du livre IX du Code du travail et notamment des articles L. 6353-3 à L. 6353-7) est conclu entre les soussignés :

1. L'École Plantasanté SARL, organisme de formation représenté par Christian BUSSER, Docteur en pharmacie et en ethnologie ou Elisabeth BUSSER, docteur en pharmacie. Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 42 67 04246 67 auprès du Préfet de la Région Alsace. Numéro SIREN de l'organisme de formation : 511310666. Adresse de l'organisme de formation et siège social : 2A, rue du Maréchal Koenig 67210-Obernai
2. L'apprenant :

<b>Nom</b>	
<b>Prénom</b>	
<b>Adresse</b>	
<b>Code Postal</b>	
<b>Ville</b>	
<b>E-mail</b>	
<b>Téléphone</b>	



## Les objectifs

Cette formation s'articule en plusieurs modules qui visent à vous faire acquérir des connaissances et des savoir-faire pratiques, tout en développant un savoir être et une éthique professionnelle vis-à-vis du conseil des clients.

Les objectifs de l'action concourant à l'adaptation ou au développement des compétences sont :

- ✓ Acquérir les grandes notions sur le fonctionnement du corps humain et des grands systèmes physiologiques.
- ✓ Comprendre les différentes substances d'origine végétale et leur mode d'action
- ✓ Connaître un éventail d'outils venant supporter la pratique de conseiller en naturopathie (aromathérapie, phytothérapie, etc...).
- ✓ Connaître les limites légales de la profession de naturopathe et les cadres d'exercice
- ✓ Apprendre la prise en charge de clients pour le suivi de conseiller en naturopathie.

2

Cette formation s'inscrit dans une action d'adaptation des salariés à leur poste de travail, à l'évolution des emplois, ainsi que leur maintien dans l'emploi.

## Dates, durée, lieu, effectif de la formation

Dates de la formation : **Du vendredi 02 janvier 2026 au mardi 01<sup>er</sup> décembre 2026.**

- Durée de la formation : Cette formation est construite en vue d'une montée en compétences optimale, et nous estimons qu'elle représente **1254 heures de travail, dont** :
  - **454 heures de formation** incluant :
    - 237 heures de formation synchrone à distance, concernant l'ensemble des sessions de formation.
    - 35 heures de formation asynchrone sur les systèmes physiologiques
    - 182 heures de cours complémentaires sur le savoir-faire et le savoir-être avec mises en situation professionnelle, pratique et/ou travaux dirigés (avec exercices ou contenus fournis)
  - Un ensemble estimé à **558 h de travail complémentaire, personnel et/ou en groupe de travail** incluant :
    - Lecture des supports de cours et consultation des vidéos en application de nos conseils ; approfondissements hors cours et dans les groupes de travail entre apprenants que nous incitons à former,
    - Exercices pratiques et théoriques sur les thèmes de la naturopathie.
    - Entraînement aux cas pratiques hors cours.
  - Rédaction du compte rendu des cas pratiques obligatoire (estimé à 100 heures)
  - Rédaction du mémoire thématique facultatif (estimé à 200 heures)
  - Stage facultatif en magasin bio et/ou chez un naturopathe installé (estimé à 35 heures)
  - Formation PSC (estimé à 7 heures et à votre charge auprès de l'organisme de votre choix ; devra être daté de moins de 5 ans lors de la remise du Certificat ; dispense pour les Professionnels de Santé)

Ce décompte des heures tient compte du travail personnel en autoformation mais il peut être variable selon l'investissement des apprenants.

## En cas d'absence, il est important de nous prévenir au préalable.

- Effectif maximum pour les stages en présentiel : 30 personnes. Contrôle par fiches de présence avec les horaires.



## Outils Pédagogiques

En fonction de votre formation, l'École Plantasanté mobilisera les outils pédagogiques les plus pertinents pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation.

Le support de cours (en format papier) vous sera envoyé à votre domicile, avant le début de la session de formation, pour que vous puissiez suivre votre formation, dans des conditions se rapprochant au maximum du présentiel.

Votre formation vous donne accès à la **Plateforme Pédagogique** de l'École Plantasanté :

<https://www.plantasantecours.com/>

Vous retrouverez sur cet espace différents éléments pour vous permettre de profiter au maximum de votre formation. En fonction de la pertinence pédagogique, il pourra vous être proposé d'avoir à disposition la consultation des supports de cours, des QCM, des ressources complémentaires, les accès au « Présentiel en direct », l'accès aux Replays, et bien plus encore à découvrir !

De nombreux outils **méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

## Objet, nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la définition prévue à l'article L.6313-1 de la sixième partie du Code du travail. En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation indiquée dans le présent document.

Nature de l'action de formation : actions d'adaptation et de développement des compétences.

Dans le présent contrat vous trouverez explicité :

- Les modalités de déroulement
- Les moyens permettant d'apprécier les résultats de l'action et le contrôle des connaissances
- Les moyens pédagogiques et techniques
- Les moyens permettant de suivre l'exécution de l'action
- Le contenu de l'action de formation concourant au développement des compétences
- La sanction de la formation et type de certificat

## Handicap et formation

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : nous consulter (certaines informations sont disponibles sur le site plantasante.fr, et notre référent handicap, Philippe Busser reste disponible au 06.45.33.75.04)

## Public cible et niveau de connaissances nécessaires

La formation est ouverte à tout professionnel de santé, professions médicales, paramédicales, thérapeutes, professionnels du bien-être (ou cherchant à le devenir) ; mais également à tous autres professionnels, salariés ou non, en recherche d'emploi ou indépendants, en reconversion, et souhaitant acquérir ou développer les compétences liées à cette formation.



Cette formation s'adresse à toutes ces personnes motivées ayant besoin de cette compétence et intéressée par la thématique :

- Professionnels (salariés ou indépendants)
- Personnes en reconversion professionnelle
- Personnes souhaitant élargir leur éventail de compétences

Pour profiter pleinement de la formation, l'École Plantasanté recommande le Niveau Baccalauréat. Toutefois, plus que l'obtention du diplôme du Baccalauréat ou de prérequis au niveau des compétences, cette mention correspond davantage à la capacité à assimiler des notions nouvelles, être en mesure d'organiser son travail personnel, gérer la prise de notes, et travailler en autonomie dans une certaine mesure.

En cas de doute, contactez-nous sur [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr), ou sur le 06 45 33 75 04.

### Formatrices, formateurs et rédacteurs

Pour chaque discipline enseignée, nous tenons à vous proposer des intervenants qualifiés et compétents, qui interviendront selon leurs disponibilités, lors des sessions de formation indiqués dans les modalités pratiques. Ces formateurs sont également les rédacteurs des contenus pédagogiques qui vous seront fournis.

- **Elisabeth BUSSE** (intervenante permanente), docteure en pharmacie.
- **Christian BUSSE** (intervenant permanent), docteur en pharmacie et en ethnologie.
- **Philippe BUSSE**, (intervenant permanent), ingénieur d'affaires, spécialisé en Gestion du Stress.
- **Laurence BAUERREIS**, docteure en Pharmacie, Praticienne en Naturopathie, Heilpraktiker.
- **Claudia CHABOUTE**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Aromathérapeute.
- **Dany ECKENFELDER**, docteure en médecine, Psychanalyste, Praticienne en Naturopathie.
- **Thierry FEHRENBACH**, masseur Kinésithérapeute DE, Ostéopathe, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques.
- **Nathalie FONDERE**, Praticienne en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Réflexologie pluridisciplinaire, Iridologie, Techniques tissulaires manuelles, Energétique.
- **François FRIEH**, Praticien en Naturopathie, Conseiller en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Praticien en Iridologie formé au Felke Institut, j. Deck de Gerlingen, et de l'Augendiagnose Arbeitsgemeinschaft Dc Angerer de Munich, Administratif et Juridique.
- **Dominique MATT DELAUME** (intervenante extérieure), infirmière DE, Certifiée de l'École Plantasanté en Naturopathie, Phyto-aromathérapie, Aromathérapie avancée, Fleurs de Bach, Réflexologie pluridisciplinaire, certifiée en magnétisme et énergéticienne.
- **Amandine MEISSE**, infirmière DE, spécialisée en gériatrie et soins palliatifs, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Réflexologue, Aromathérapeute, Conseillère en Fleurs de Bach.
- **Anne Dominique MEYER** (intervenant extérieur), docteure en chirurgie dentaire, certificat de naturopathie et de conseiller en Phyto-aromathérapie.
- **Sandrine MUTSCHLER**, praticienne en Naturopathie.
- **Geneviève ROS**, infirmière DE, Praticienne en Naturopathie, Conseillère en plantes médicinales et aromatiques, Conseil en allaitement maternel, Praticienne en iridologie, formée par Nelson Labbé et en référence à Jensen.
- Autres intervenants extérieurs.



## L'encadrement

L'encadrement est exercé par **Christian BUSSER**, directeur de l'École, docteur en pharmacie et en ethnologie, ancien directeur de recherche, de laboratoire et producteur de plantes médicinales, ancien pharmacien d'officine, et formateur en Facultés de pharmacie, de médecine et d'ethnologie, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, membre fondateur de l'Association française d'aromathérapie clinique (AFAC) et par **Elisabeth BUSSER**, docteur en pharmacie, enseignante en facultés de pharmacie, sciences, et dans diverses écoles privées en phyto-aromathérapie, Fleurs de Bach, et en techniques de préparations à base de plantes y compris pour des ONG.

5

## Lieu de l'action

A distance et/ou lors des stages en présentiel : **Ecole Plantasanté 31 route de Grendelbruch 67560 ROSHEIM** sous réserve de modification du lieu des stages.

## Le suivi de l'exécution du programme

(Voir Procédure de Validation du Certificat)

Pour faciliter l'apprentissage et les mises en situation professionnelle, nous vous proposerons :

- Après chaque cours, des QCM d'entraînement notés vous seront proposés et des auto-évaluations sur la base du cours correspondant, pour faciliter l'acquisition des connaissances théoriques de chaque chapitre et pour vous auto-évaluer.
- Sur les aspects pratiques, des cas concrets vous seront proposés régulièrement pour vous entraîner à l'épreuve pratique de fin de formation et parfois en groupes (entraînements ; non notés)

## Procédure de validation pour l'obtention du Certificat

L'évaluation de la formation se déroule selon les modalités suivantes :

### ● Pendant la formation :

- Tout au long de la 1<sup>ère</sup> année, des QCM vous permettront de valider vos acquis (contrôle continu)

### ● Lors de l'examen final, en fin de cursus :

- 1 écrit sous la forme de QCM (1h30 pour répondre à 100 questions)
- 1 oral (25 minutes incluant 5 minutes de préparation)

### ● Après l'examen final :

- Un compte rendu pratique (voir 3 personnes 3 fois de suite pour un suivi) vous sera demandé et sera évalué par les formateurs de l'École Plantasanté. Ce compte rendu est à remettre au plus tard 24 mois après la fin de la formation.

Votre certificat sera validé si vous avez obtenu une note minimale de 12/20 à chacune des trois catégories de travaux : QCM en contrôle continu, QCM final, oral, et suite à la remise de votre mémoire qui devra être validé.

**Vous devez fournir un document attestant l'obtention d'un PSC à votre nom, datant de moins de 5 ans (à votre charge).**



Il est possible de repasser 2 fois les parties d'examen non réussies dans la limite de 24 mois après la fin des cours aux dates d'examen fixées par l'école (1 fois par an). Frais de dossier 50€ TTC.

Si une épreuve est à repasser merci d'envoyer un mail à [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr) dans le mois qui a suivi votre examen pour demander la prochaine date qui pourra être proposée dans un intervalle de 12 mois.

### Appréciation des résultats : Certificat

Il vous sera remis à l'issue de la formation, une **Attestation de Fin de Formation** en Naturopathie.

La validation de la formation permet l'obtention du certificat suivant :

« **Certificat de Conseiller en Naturopathie de l'École Plantasanté** »

### Portée du certificat et limites de l'exercice de la profession de naturopathe

La législation actuelle permet à des non-médecins et des non-pharmaciens de vendre les 5 catégories de produits naturels en vente libre cités et de les conseiller, à condition de ne pas conseiller de plantes médicinales sous monopole pharmaceutique, ni de pratiquer l'exercice illégal de la médecine en diagnostiquant des maladies ou en utilisant des allégations santé relevant de l'exercice médical.

Comme tous les centres de formation où sont enseignées les médecines non conventionnelles (terme retenu par la Communauté Européenne) en France, l'École Plantasanté ne peut délivrer de diplôme d'État. Toutefois, la formation présente une valeur intrinsèque, tenant au parcours officinal de pharmacie, universitaire, de recherche et d'enseignement des animateurs de l'École Plantasanté : Christian et Elisabeth Busser ainsi que les autres intervenants.

*Information sur la législation en vigueur sur les plantes en vente libre : Depuis le 11 septembre 1941, un décret prévoit que seuls les herboristes certifiés avant cette date et les pharmaciens peuvent gérer une herboristerie en France dans l'état de la législation en France.*

*A ce jour 5 catégories de substances sont en vente libre :*

- 148 plantes médicinales, suite à l'arrêté 2008-841 du 22.08.2008.
- Plus de 150 huiles essentielles.
- 60 000 compléments alimentaires à base des plantes médicinales précitées et de bien d'autres ingrédients naturel tels que vitamines, et d'oligo-éléments, minéraux, en vente et déposés à la DREETS.
- Les produits diététiques et de régime, contenant en général des plantes médicinales ou alimentaires.
- Les produits cosmétiques, de plus en plus à base de plantes médicinales et/ou d'huiles essentielles.

L'École Plantasanté fait partie des premiers **membres actifs dès 2015 du Syndicat des professionnels de la Naturopathie (SPN), seul organisme représentatif** de la profession de Naturopathe mais aussi d'autres professions de médecine non conventionnelle face aux pouvoirs publics et tous les programmes sont réalisés en plein accord avec le SPN, parfaitement au fait des évolutions de la réglementation ou de la profession.



## Planning pratique de la formation

Vous recevrez vos cours papiers chaque début de mois par La Poste. Ces supports de cours seront également disponibles sur votre plateforme en ligne pour une consultation illimitée.

Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
Webinaire présentation	Vendredi 2 janvier 2026	18h30 - 20h30 Webinaire de présentation	
1	Du 10 au 11 janvier 2026	Naturopathie fondamentale, parties 1, 2, 3.	Dans ce premier envoi, vous trouverez 3 cours pour poser les notions et concepts de base en naturopathie, vous permettant de cerner la pratique de cette discipline et ses contours.
Webinaire de bienvenue (2)	Jeudi 15 janvier 2026	18h30 - 20h30 Webinaire de bienvenue (2)	
2	Du 31 janvier au 1er février 2026	Biologie du monde vivant. Macronutriments (Lipides, Glucides, Protéines).	Cette séquence de cours vous apportera les bases de biologie nécessaires à la compréhension du corps humain, de son fonctionnement et de son environnement.
Webinaire #1	Jeudi 5 mars 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #1 questions/réponses Sessions 1-2	
3	Du 7 au 8 mars 2026	Système digestif. Notions alimentaires de base. Alimentation vivante. Microbiote. Questionnaire de base.	Cette séquence de cours vous apportera les bases sur le fonctionnement du système digestif et des modes d'alimentation humains.
Cours distanciel	Avril 2026	Le système locomoteur. Le système nerveux et ses dysfonctionnements - partie 1.	
4	Du 16 au 19 avril 2026	Les bases de la phytothérapie, Fleurs de Bach - partie 1.	Cette séquence de cours vous apportera les bases sur des outils incontournables de la naturopathie comme la phytothérapie et l'aromathérapie. Vous découvrirez également les bases des fleurs de Bach comme premier outil d'accompagnement des clients.
		Aromathérapie - partie 1. Fleurs de Bach - partie 2.	
Webinaire #2	Mercredi 29 avril 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #2 questions/réponses Sessions 3-4 + anatomie	
5	Du 2 au 3 mai 2026	Les plantes médicinales essentielles par système - partie 1.	Dans cette séquence, vous découvrirez les bases de la psychologie ainsi que les plantes médicinales essentielles par système physiologique.
		Bases de la Psychologie.	



Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
Cours distanciel	Juin 2026	Système endocrinien et affections de la femme. Le système nerveux et ses dysfonctionnements - partie 2. Système digestif.	
6	Du 6 au 7 juin 2026	Aromathérapie - partie 2. Références nutritionnelles.	Dans cette séquence, vous découvrirez la suite de l'essentiel sur l'usage des huiles essentielles dans le cadre de l'accompagnement en naturopathie. Les bases des références nutritionnelles vous seront également apportées.
Webinaire #3	Mercredi 17 juin 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #3 questions/réponses Sessions 5 + anatomie	
7	Du 22 au 23 juin 2026	Aromathérapie - partie 3. Les plantes médicinales essentielles par système - partie 2.	Dans cette séquence de cours, vous poursuivrez votre apprentissage de l'aromathérapie et évoquerez la suite du cours sur les plantes médicinales essentielles par système.
8	Du 11 au 13 juillet 2026	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions. Découverte des prochains cours d'anatomie.	Lors de cette séquence, vous aborderez vos premiers cas pratiques en tant que naturopathes. Découverte des prochains cours d'anatomie.
Cours distanciel	Juillet 2026	Le système circulatoire et lymphatique. La peau. Système urinaire et glandes surrénales.	
	Août 2026	Système respiratoire et immunitaire.	
9	Du 10 au 13 septembre 2026	Micronutrition - partie 1. Micronutrition et Thyroïde - partie 2 Gestion du stress. Préparez votre installation. Respiration et mouvement.	Dans cette séquence, vous découvrirez des notions de micronutrition, l'apport de cette technique sur des exemples comme le fonctionnement de la thyroïde. Apprenez toutes les clés pour gérer votre stress, la respiration et le mouvement, et préparer votre installation en tant que naturopathe
Cas pratiques à distance #1	Jeudi 24 septembre 2026	Session de cas pratiques à distance 14h-17h	
Webinaire #4	Jeudi 24 septembre 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #4 questions/réponses Sessions 6-7-8 + anatomie	
10	Du 15 au 18 octobre 2026	Les analyses médicales et biologie des fonctions et pratique de la naturopathie	Dans cette session, vous découvrirez les nombreuses approches par l'alimentation pour accompagner vos clients dans leurs



Session	DATES	Programme des Sessions	Détail du programme
		Pratique de la naturopathie sur la base des dysfonctionnements étudiés	habitudes alimentaires. Pour étoffer encore votre compréhension du corps, un cours sur les bases de la lecture des analyses médicales vous est proposé sur cette session.
		Jeûne, alimentation cétogène. Antioxydants.	
		Les types glandulaires	
		Compléments alimentaires.	
Webinaire pour les conseillers	Lundi 9 et Mardi 10 novembre 2026	Révisions sur la naturopathie De 9H à 12H30, de 13H30 à 17H	Participez à distance au stage « Révision de la Naturopathie », et revoyez les bases de la manière dont vous pourrez présenter la Naturopathie, différentes approches, résumés et synthèses.
Cas pratiques #2	Du 14 au 15 novembre 2026	Cas pratiques, approfondissements et réponses aux questions	Lors de cette séquence, vous aurez l'opportunité de mettre en œuvre vos connaissances théoriques dans le cadre de nombreux cas pratiques (avec les étudiants suivant la formation en présentiel)
Webinaire #5	Vendredi 27 novembre 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #6 Préparer votre installation et préparation aux examens	
Cas pratiques à distance #3	Mardi 1er décembre 2026	Session de cas pratiques à distance 14h-17h	
Webinaire #6	Mardi 1er décembre 2026	18h30 - 20h30 - Webinaire #6 questions/réponses Sessions 9-10	
	Lundi 14 décembre 2026	EXAMENS ORAUX + ECRIT (QCM)	
Fin 1ère année			



Les supports papiers seront complétés d'enregistrements vidéos de la majorité des cours, de vidéos explicatives ou d'enregistrements audio, diffusés sur la plateforme en ligne de l'École Plantasanté.

De nombreux **outils méthodologiques et pratiques** vous seront également distribués tout au long du cursus.

**Les envois papiers** sont les documents que vous recevrez chaque début de mois et que nous vous encourageons à travailler au fur et à mesure de leur réception.

*Note : Les versions papier de vos cours sont celles qui sont les plus à jour au moment de l'impression. Les versions consultables en ligne sur votre Plateforme Pédagogique peuvent potentiellement varier légèrement de celles disponibles sur votre plateforme en ligne.*

10

**Les webinaires** se dérouleront les mardis, de 18h30 à 20h30 ; **Les cas pratiques à distance** se dérouleront le même jour, de 14h à 17h.



## Stages, cas pratiques et savoir-faire

En plus des contenus théoriques, plusieurs stages vous sont proposés tout au long du parcours dans le but de développer vos savoir-faire en naturopathie.

### Cas pratiques :

A l'issue de chaque session de formation, nous vous proposons de travailler sur des cas pratiques et des mises en situation professionnelles ainsi que sur des ateliers pratiques sous la forme de travaux dirigés, le tout sous la supervision d'un formateur.

### Stages en magasin bio (ou auprès d'un naturopathe) sur 35h.

Dans le cadre de ce cursus, nous vous encourageons à réaliser un stage d'au moins une semaine au sein d'un magasin bio, ou auprès d'un naturopathe en exercice.

💡 Ce stage n'est pas obligatoire pour compléter votre formation, mais il est vivement recommandé. Cette expérience pratique vous permettra de :

- ✓ Découvrir le « monde » des magasins bio
- ✓ Connaître ou découvrir différentes gammes et produits de compléments alimentaires, et autres produits vendus
- ✓ Participer à des présentations de produits de laboratoires de compléments alimentaires
- ✓ Participer à des animations
- ✓ Conseiller des clients
- ✓ Vous rendre compte des demandes des clients et de ce qu'ils recherchent

Pour cela nous pouvons signer une convention de stage tripartite, merci de contacter l'École Plantasante ([planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr)) lorsque vous souhaitez préparer ce stage.

## Connaissances transversales à l'ensemble des modules

A l'issue de la formation, grâce à notre pédagogie et à notre approche globale des matières enseignées, vous serez capables de mobiliser vos connaissances et de faire des liens dans de nombreuses disciplines transversales.



### Conditions générales de rétractation, désistement, abandon, report, annulation

L'Étudiant.e dispose d'un délai de 14 jours, à compter de la date de signature du document d'inscription pour se rétracter sans frais, à condition que ce délai couvre la période avant le début de la formation. Dans le cas contraire, le délai de rétractation est limité au nombre de jours avant le début de la formation.

La demande devra être faite par email sur l'adresse email : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr), ou par courrier au 2A rue du maréchal Koenig 67210 Obernai.

### Conditions applicables en cas de résiliation du fait de l'Étudiant.e :

- Si la formation débute dans moins de 10 jours au moment de la demande l'Étudiant.e sera redevable de 25 % du prix de la formation.
- Si la formation a déjà débuté l'Étudiant.e sera redevable de 50 % du montant des factures restant à émettre au moment de la demande.

Les arrhes resteront acquises par l'École Plantasanté.

Toute demande de report de formation faite par l'Étudiant.e pourra être étudiée. Les mêmes règles que les désistements s'appliqueront à cette dernière. Le report pourra se faire sous réserve de la disponibilité d'une session de formation similaire ultérieure.

En cas de force majeure (refus de congé pour formation par l'employeur / perte d'emploi ou mutation entre l'inscription et le début de la formation / maladie ou décès du stagiaire, d'un proche / interruption des transports empêchant le déplacement), tout remboursement des sommes avancées se fera exclusivement sur justificatif d'indisponibilité (document à en-tête signé par l'employeur ; justificatif des transports ; certificat médical ; attestation de décès).

### En cas de résiliation du contrat du fait de l'École Plantasanté :

- Si la formation n'a pas encore débuté, le remboursement de l'intégralité des prestations payées et non réalisées sera effectué.
- Si la formation a déjà débuté, il vous sera proposé le remboursement des sommes avancées seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.
- Si la formation est reportée à une date ultérieure après votre inscription, un remboursement de l'intégralité des prestations payées sera possible, ou l'école conservera cette somme pour vous permettre de participer à une session ultérieure au programme identique ou valable pour toute autre formation.

### Cas de différend

En cas de litige, les cocontractants conviendront, préalablement à toute action en justice, à une réunion amiable au siège de l'École Plantasanté sur les sujets litigieux, préalablement exposés à l'École Plantasanté par écrit.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, voici les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève l'organisme de formation : CNPM, médiation de la consommation - 27 Avenue de la Libération - 42400 SAINT CHAMOND - Tél. 09 83 24 74 88.

Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés suite à la médiation, le tribunal de Strasbourg sera seul compétent pour régler le litige.



## Modalités de paiement

La validation de votre inscription se fera après réception de votre dossier complet, avec réception des arrhes d'un montant de 370 €.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).

L'étudiant s'engage à verser à l'École Plantasanté, au titre de sa participation à la formation, et en contrepartie des actions de formation réalisées, une somme correspondant aux frais de formation selon le tarif ci-dessous :

- Le tarif « **Inscription Individuelle** » est un tarif préférentiel qui s'applique à l'étudiant(e) lorsque celle-ci ou celui-ci finance personnellement sa formation : **3450 €** net de taxes pour l'ensemble de la formation.  
Ce montant comprend les arrhes d'un montant de **370 €** à l'inscription, puis **mensualisation** (selon échéancier plus bas, voir pour le montant des mensualités).

- Le tarif « **Convention de Formation Professionnelle** » :

Le tarif conventionnel est de 5000.00 € net de taxes : voir convention (envoyée sur demande).

Ce tarif de référence s'applique à la formation continue des salariés : les conventions avec devis et tarif formation professionnelle concernent une prise en charge par l'employeur ou un organisme externe, par exemple dans le cas d'un financement par un OPérateur de COmpétences (OPCO), d'un financement par une entreprise, d'un plan de licenciement, ou de toute autre solution de financement par une structure tierce. Envoi des documents sur demande par mail sur l'adresse : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr). Les Congés Individuels de Formation (CIF) sont remplacés depuis 2019 par le PTP (projet de transition professionnelle) ; le PTP comme le compte personnel de formation (CPF) ne concernent pas les formations de médecine non conventionnelle.

Un accompagnement dans votre recherche de prise en charge financière (France Travail, OPCO, etc.) peut vous être proposé. Pour en connaître les modalités pratiques, merci de contacter le secrétariat de l'école Plantasanté : [planta@plantasante.fr](mailto:planta@plantasante.fr) en exposant votre situation.



### Engagement par Virements à effectuer à l'École Plantasanté

**À remplir uniquement si la formation est financée par un tiers :**

Formation Conseiller en Naturopathie à distance rentrée janvier 2026 financée par :

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_

**3450,00 € net de taxes** au total selon contrat :

Si vous optez pour un règlement par virement bancaire, les montants sont à régler sur le compte de l'École Plantasanté en indiquant comme libellé pour le virement :

14

« **CNAC-2026-01 suivi du nom et prénom du stagiaire** » (et non du payeur) :

Ecole Plantasanté :

BNP PARIBAS OBERNAI (01387)  
19 RUE DU MARCHE  
67210 OBERNAI  
RIB : 30004 01387 00010091956 70  
IBAN : FR76 3000 4013 8700 0100 9195 670  
BIC : BNPAFRPPXXX

Selon Devis :

**3450,00 € net de taxes**  
Soit 454 heures de formation



## Échéancier de paiement

**Lors de l'inscription, vous vous engagez à verser 370€ d'arrhes.**

Le règlement de la formation est ensuite prévu selon l'échéancier suivant :

Arrhes lors de l'inscription :	370.00 €
Entre le 1er et le 5 de chaque mois	
<b>DATES</b>	<b>REGLEMENTS</b>
Janvier 2026	256,74
Février 2026	256,66
Mars 2026	256,66
Avril 2026	256,66
Mai 2026	256,66
Juin 2026	256,66
Juillet 2026	256,66
Août 2026	256,66
Septembre 2026	256,66
Octobre 2026	256,66
Novembre 2026	256,66
Décembre 2026	256,66
<b>TOTAL</b>	<b>3450.00 €</b>

**NB :** Pour des raisons pratiques, il est préférable d'opter pour un règlement par virement bancaire. Toutefois, si vous le préférez, il est également possible de **régler par chèque, ou en espèces**, en respectant les échéances ci-dessus. Par ailleurs, il est également possible de régler votre formation en avance, par année, ou par trimestre par exemple.



Centre de formation en Naturopathie, Phyto-Aromathérapie,  
Réflexologie, Fleurs de Bach et Médecines naturelles

[www.plantasante.fr](http://www.plantasante.fr)

**Devis de la formation Conseiller Naturopathie à distance rentrée janvier 2026**

**Du vendredi 02 janvier 2026 au mardi 01<sup>er</sup> décembre 2026.**

Soit 454 heures de formation.

Tarif : 3450.00 € net de taxe



Le présent contrat prend effet à compter de la date de la signature et prendra fin le dernier jour de la formation selon programme.

**Pour valider votre inscription, vous devez :**

- **Envoyer 2 exemplaires signés de ce contrat à l'adresse suivante :**  
ECOLE PLANTASANTE  
2A rue du Mal Koenig  
67210 OBERNAI

*Un exemplaire signé par l'École Plantasanté vous sera rendu en début de formation.*

17

- **Cocher la case suivante :**

- J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'École Plantasanté joint à ce contrat et l'avoir accepté.

Fait en double exemplaire à :

le :

Le stagiaire écrit de manière manuscrite, date et signe :

« **Lu et approuvé ; je m'engage à mettre en place un virement permanent selon l'échéancier ci-dessus** »

Signature :

Signature de Christian BUSSE, ou  
Elisabeth BUSSE  
Gérants de l'École Plantasanté

**Je joindrai après le délai de rétractation :**

- 1 chèque de 370 € d'arrhes à l'ordre de l'École Plantasanté pour valider mon inscription.

Pour le règlement de votre formation, vous êtes libres d'opter pour un règlement par **virement**, en **espèces**, ou par **chèque** à l'ordre de l'École Plantasanté (les chèques ne sont valables qu'un an après la date indiquée sur ces derniers).